

Face à la hausse des prix de l'énergie, les Français contraints à la sobriété



Conséquence du conflit entre la Russie et l'Ukraine à partir du printemps 2022, les prix de l'énergie ont connu une forte hausse, accompagnée d'une inflation élevée pour de nombreux autres postes de consommation.

En collaboration avec Action Logement, le CRÉDOC a mené une étude pour mieux comprendre la manière dont les Français se sont adaptés à ce contexte inédit au cours de l'hiver 2023. Pour cela, un module spécifique a été intégré dans l'enquête Conditions de vie et aspirations des Français du CREDOC en janvier 2023. Conduite en ligne auprès d'un échantillon de 3 000 personnes représentatives de la population française, cette enquête a permis de mesurer la perception des charges de chauffage et les comportements mis en œuvre pour faire face à l'inflation.

Plus de la moitié de la population (56 %) juge aujourd'hui que ses charges de chauffages sont lourdes, voire impossible à payer. Ce sentiment de précarité énergétique a augmenté dans toutes les catégories sociales.

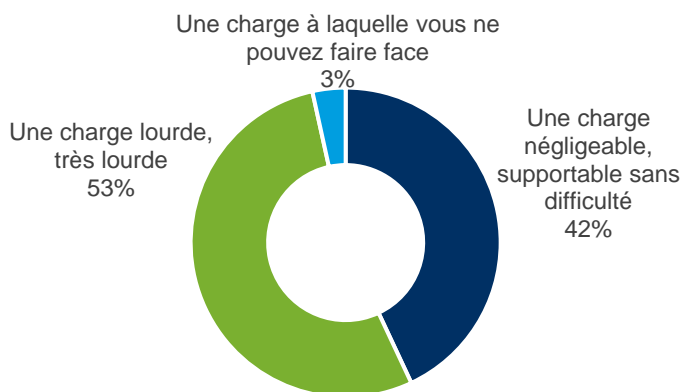
Trois quarts des Français déclarent avoir limité leur consommation de chauffage. Cette sobriété a été principalement motivée par la nécessité économique et non par souci de l'environnement. Elle est en outre contrainte par le type de logement occupé : les personnes équipées d'un système de chauffage collectif ont moins de marges de manœuvre pour réduire leur facture et adoptent moins souvent un comportement visant à limiter leur consommation de chauffage. Pour les plus fragiles, la tension économique a pu se traduire par l'impossibilité d'honorer les factures de chauffage. Deux personnes ayant de faibles revenus sur dix sont concernées par ces impayés.

Au cours de l'hiver 2023, plus d'un Français sur deux juge ses charges de chauffage lourdes ou trop lourdes

56 % des Français considèrent que leurs dépenses de chauffage constituent une charge lourde, très lourde, ou qu'ils ne peuvent pas supporter. Ce sentiment est d'autant plus élevé que le niveau de revenu est faible : plus de deux tiers des personnes ayant des revenus bas sont concernées (68 %), pour moins d'un tiers de celles ayant des hauts revenus (31 %). Les locataires ou sous-locataires (63 %), mais aussi les propriétaires encore en cours de remboursement d'emprunt (60 %), sont également plus souvent dans ce cas que les propriétaires ayant fini de payer leur logement (49 %). Parmi les locataires, ceux résidant dans le parc social ne sont pas plus nombreux à juger leurs dépenses de chauffage comme une charge lourde (62 %, contre 65 % dans le parc privé). Plus que ces éléments souvent associés à une fragilité économique, c'est le type de chauffage du logement qui a une incidence sur la perception des charges de chauffage. En effet, les personnes équipées d'un chauffage individuel jugent plus souvent cette charge comme lourde (59 %, soit 9 points de plus que les personnes ayant un chauffage collectif).

Plus d'un Français sur deux juge ses charges de chauffage lourdes ou trop lourdes voire ne peut y faire face

Les dépenses pour chauffer votre logement représentent-elles pour votre budget personnel (ou celui de votre foyer) ... ?



Source : CRÉDOC, enquêtes Conditions de vie et aspirations des Français, janvier 2023.

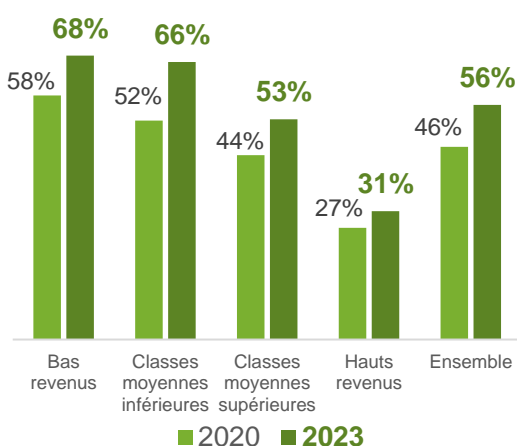
Champ : Population en précarité alimentaire de 15 ans et plus.

En lien avec le contexte inflationniste, cette perception est en forte hausse

Le poids ressenti des charges de chauffage est nettement plus haut en janvier 2023 qu'il ne l'était en janvier 2020, avant le début de la crise sanitaire : en moyenne, la part de personnes jugeant leurs dépenses de chauffage comme une charge lourde n'était alors « que » de 46 %. Cette hausse de 10 points concerne toute la population, quel que soit le statut d'occupation du logement (8 points pour les propriétaires, 12 points pour les locataires) ou le type de chauffage (11 points pour les personnes ayant un chauffage collectif et 10 points pour celles ayant un chauffage individuel). Elle concerne également toutes les catégories de revenus, avec tout de même une hausse nettement moins marquée pour les personnes ayant des hauts revenus (4 points). Ce sont les personnes appartenant à la classe moyenne inférieure pour lesquelles le poids perçu des charges de chauffage ont le plus augmenté (13 points), traduisant les fortes tensions sur leur budget.

La charge financière ressentie des dépenses de chauffage augmente en particulier chez les classes moyennes inférieures

Proportion d'individus considérant que les dépenses pour chauffer leur logement représentent « une charge lourde, très lourde », ou « une charge à laquelle ils ne peuvent faire face », selon le niveau de vie du foyer



Source : CRÉDOC, enquêtes Conditions de vie et aspirations des Français, janvier 2023 et janvier 2020.

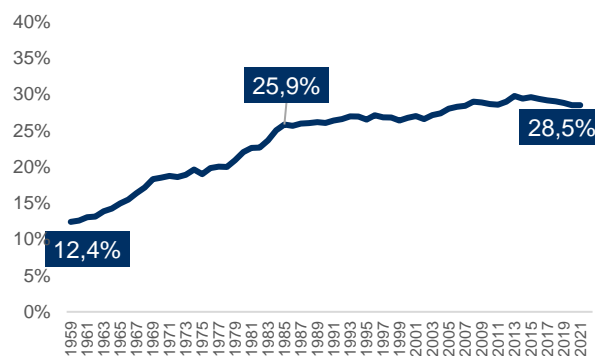
Champ : population de 15 ans et plus. Les classes de niveau de vie ont été créées à partir d'une estimation des niveaux de vie des individus (revenus / racine carrée du nombre de personnes dans le foyer). Ces classes permettent de distribuer le niveau de vie selon la médiane en 4 groupes de population : les bas revenus (moins de 0.7 fois la médiane), classe moyenne inférieure (0.7 à 1 fois la médiane), classe moyenne supérieure (1 à 1.5 fois la médiane), hauts revenus (plus de 1.5 fois la médiane).

Au cours de la même période, le sentiment que les dépenses de logement dans leur ensemble constituent

une charge lourde n'ont-elles que très peu évolué (50 % des Français sont concernés en janvier 2023, contre 52 % en janvier 2020). La hausse du poids ressenti des charges n'est donc pas généralisée aux autres dépenses de logement (remboursement d'emprunt, loyer ou charges de copropriété par exemple).

Sur longue période, les dépenses pré-engagées ont connu une forte hausse dans le budget des ménages

Part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible brut des ménages



Source : Comptes nationaux annuels (base 2014).

La dépense de consommation finale « pré-engagée » correspond aux dépenses qui sont réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Elle comprend : les dépenses liées au logement (y compris les loyers imputés aux propriétaires occupant leur logement), ainsi que les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations, les services de télécommunications, les frais de cantines, les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes), les assurances (hors assurance-vie), les services financiers (y compris les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Cette évolution peut donc vraisemblablement s'expliquer par le contexte inflationniste inédit de l'hiver 2023. Au moment de l'enquête, l'inflation sur l'électricité s'élevait à 3,8 % sur un an et celle sur le gaz à 53,7 %. Les particularités de cette période d'inflation sont nombreuses. Elle concerne tout d'abord un grand nombre de postes de consommation, et notamment l'alimentation qui a connu une inflation record (16 %). C'est donc l'ensemble du budget des ménages qui est concerné par une tension sur les prix, et la part des individus disant devoir se restreindre a fortement augmenté : 67 % des Français en janvier 2023, contre 51 % un an auparavant. Elle intervient par ailleurs après une longue période d'inflation faible, et il faut revenir à la fin des années 1980 pour trouver un niveau d'inflation comparable. Or, l'analyse de la structure des dépenses des ménages montre d'importantes évolutions sur le temps long. En particulier, les dépenses pré-engagées ont connu une forte hausse entre 1959 et 1985, passant de 12,4 % à 25,9 %. Estimées à 28,5 % en 2021, elles restent à un niveau élevé et traduisent les marges de manœuvre réduites

des ménages pour faire face à la hausse des prix actuelle.

Un grand nombre d'actions visant à limiter l'impact de l'inflation

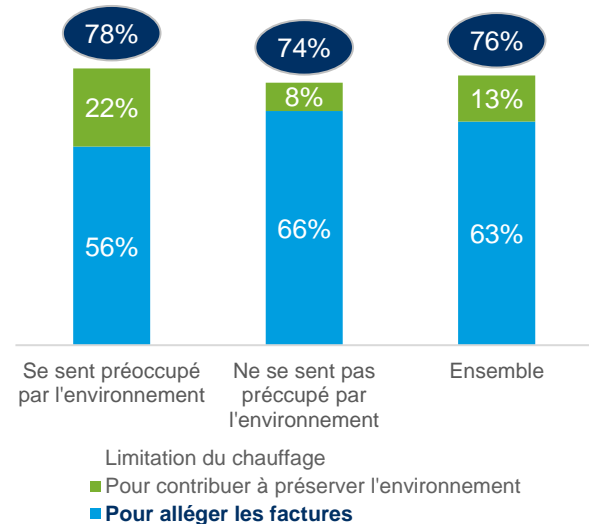
Dès 2021, pour limiter l'impact de la hausse des prix de l'énergie, le gouvernement a adopté une série de mesures constituant un « bouclier tarifaire » : gel des tarifs réglementés du gaz, remise à la pompe sur les carburants. L'Insee estime que ces mesures ont permis de limiter l'inflation de 3 points de pourcentage entre les deuxièmes trimestres 2021 et 2022, en limitant la hausse des prix de l'énergie et leur transmission aux autres secteurs de l'économie qui en dépendent. Malgré ces mesures, elle représente une perte moyenne de 840 euros par ménage entre janvier 2021 et juin 2022, qui n'est compensée que partiellement par les aides directes de soutien au revenu (chèque énergie, indemnité inflation). Sous conditions de ressources, elles s'élèvent à 120 euros par ménage en moyenne. D'autres initiatives de soutien ciblent certaines catégories de ménages fragiles. Ainsi, depuis décembre 2022, l'association Soli'AL a mis en place un Fonds Énergie. Cette enveloppe abonde les aides mises en place par les bailleurs et leur permet de verser une aide aux locataires pouvant aller jusqu'à 600 euros. L'association, créée en 2019 par Action Logement, complète ainsi son action visant la prévention d'impayés locatifs en accompagnant les locataires en difficulté dans le parc social. C'est notamment pour mieux comprendre le contexte de ces actions qu'Action Logement a souhaité mener une collaboration avec le CRÉDOC visant à mesurer les conséquences de l'inflation sur les pratiques de chauffage de Français.

76 % des Français ont choisi de limiter leur consommation de chauffage au cours de l'hiver 2023

Pour faire face, environ trois quarts des Français disent avoir cherché à limiter leur consommation de chauffage, quelle que soit leur catégorie de revenu ou d'âge. De manière générale, cette sobriété répond plus à une logique économique qu'environnementale : 63 % des Français disent avoir adopté ce comportement pour alléger leur facture, et seulement 13 % pour contribuer à préserver l'environnement. Sur ce plan, les personnes ayant de hauts revenus se démarquent : si elles sont aussi nombreuses à avoir réduit leur consommation de chauffage, elles sont presque deux fois plus nombreuses à l'avoir fait pour un motif environnemental (23 %). Les plus jeunes sont également un peu plus souvent que les autres à citer ce motif (18 %). Parmi les personnes se disant préoccupées par l'environnement, ce motif est également plus élevé mais reste largement minoritaire (22 %, contre 56 % pour le motif économique).

Même pour les personnes préoccupées par l'environnement, le motif économique est davantage cité que le motif environnemental

Au cours des douze derniers mois, avez-vous volontairement cherché à limiter votre consommation de chauffage dans votre logement ? Selon le fait de se sentir préoccupé par l'environnement



Source : CRÉDOC, enquêtes Conditions de vie et aspirations des Français, janvier 2023.

Champ : Population de 15 ans et plus.

Note de lecture : 78% des personnes se sentant préoccupées par l'environnement déclarent avoir limité leur consommation de chauffage. Elles peuvent l'avoir fait pour alléger les factures (56% des personnes préoccupées par l'environnement) ou pour contribuer à préserver l'environnement (22% des personnes préoccupées par l'environnement).

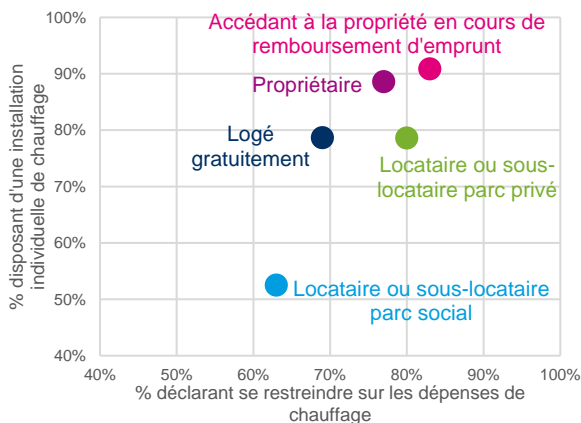
Résider dans le parc social, facteur de fragilité ?

L'attribution d'un logement social relève avant tout de conditions de ressources. Par conséquent, les résidents du parc social tendent à avoir une situation socio-économique nettement moins favorable que la moyenne. Cela peut expliquer la plus forte proportion de personnes déclarant des impayés de factures d'énergie au sein de ce parc (16 %, contre 9 % en moyenne et 15 % pour les locataires ou sous-locataires du parc privé). Pour autant, à niveau de revenu donné, résider dans le parc social plutôt que dans le parc privé est un facteur protecteur important. En 2006, le gain monétaire lié aux loyers modérés dans le parc social était ainsi estimé à 261 euros par mois et par ménage. Cette baisse des charges de logement permet de préserver la qualité de vie globale des ménages concernés et peut contribuer à expliquer le faible écart sur le poids des charges perçues entre locataires du parc privé et social.

Plus que les caractéristiques individuelles, ce sont surtout les caractéristiques liées au logement qui ont une incidence l'adoption de mesures visant à limiter sa consommation de chauffage.

Le type d'installation de chauffage a une forte incidence sur le choix de limiter sa consommation, quel que soit le statut d'occupation du logement

Croisement de deux questions : « Au cours des douze derniers mois, avez-vous volontairement cherché à limiter votre consommation de chauffage dans votre logement ? » (sur l'axe horizontal) et « Le système de chauffage dont vous disposez chez vous est-il principalement une installation individuelle ? » (sur l'axe vertical). Chaque point correspond à un statut d'occupation du logement.



Source : CRÉDOC, enquêtes Conditions de vie et aspirations des Français, janvier 2023.

Champ : Population de 15 ans et plus.

Note de lecture : parmi les locataires du parc social, 63 % déclarent se restreindre sur les dépenses de chauffage, et 52 % disposent d'une installation de chauffage individuelle.

Ainsi, les personnes disposant d'une installation de chauffage individuelle disent 1,5 fois plus souvent y avoir recours que celles ayant un système de chauffage collectif (82 %, contre 53 %). Ce résultat est cohérent avec l'impact effectif que ces gestes peuvent avoir sur la facture. En effet, le montant à payer lorsque l'on a un chauffage collectif dépend de sa propre consommation, mais aussi la plupart du temps de celle des autres occupants et des règles de répartition appliquées. Pour les systèmes de chauffage individuel, le montant de la facture dépend bien plus directement de la consommation, même s'il est généralement lissé sur plusieurs mois.

Presque 2 personnes à bas revenus sur 10 n'ont pas pu payer au moins une partie de leurs factures d'énergie

9 % des Français disent avoir été dans l'impossibilité d'honorer la totalité ou une partie de leurs factures d'énergie. Cette moyenne masque un fort effet revenu : seuls 5 % des personnes des classes moyennes supérieures ou ayant des hauts revenus sont concernés, tandis que cette proportion s'élève à 18% pour les

personnes ayant des bas revenus. Pour ces dernières, faire face à ces dépenses peut être d'autant plus difficile qu'elles ont plus de chances de résider dans un logement doté d'un chauffage collectif (23 % contre 17 % en moyenne) et donc d'avoir de faibles marges de manœuvres pour faire baisser le montant des dépenses de chauffage.

Les plus jeunes sont également plus nombreux que la moyenne à avoir été dans une situation d'impayé sur leurs factures d'énergie (14 %), de même que les locataires ou sous-locataires (16 %). Parmi eux, ceux résidant dans le parc social sont particulièrement nombreux à déclarer avoir été dans l'impossibilité de payer au moins une partie de leurs factures (16 %). Les occupants du parc social ont donc été plus particulièrement fragilisés par la hausse des prix de l'énergie. A l'inverse, les propriétaires ou accédants à la propriété sont nettement moins souvent concernés par les impayés (6% et 5% respectivement).

Méthodologie

Les résultats présentés dans ce document sont issus de l'exploitation des données de l'enquête Conditions de vie et Aspirations du CRÉDOC. Cette enquête est menée chaque année depuis 1978 auprès d'un échantillon représentatif de 3 000 personnes résidant en France (entière), âgées de 15 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle) ont été calculés d'après les résultats du dernier recensement général de la population.

Depuis 2017, Action Logement finance un observatoire des comportements résidentiels grâce à l'insertion de questions spécifiques dans cette enquête. Un échantillon complémentaire de salariés du secteur privé est également interrogé.

La présente étude porte sur la vague d'enquête menée en janvier 2023, et inclut les répondants de cet échantillon complémentaire. Un redressement a été effectué pour assurer la représentativité par rapport à la population nationale de 15 ans et plus. Les analyses portant sur les années antérieures ne portent que sur l'échantillon principal.

Pour en savoir plus

La flambée des prix de l'énergie : un effet sur l'inflation réduit de moitié par le « bouclier tarifaire » - Insee Analyses - 75
 Entre janvier 2021 et juin 2022, la hausse des prix de l'énergie a entraîné une perte de pouvoir d'achat, malgré la mise en œuvre des mesures exceptionnelles - Insee Analyses - 78
 Habiter en HLM : quel avantage monétaire et quel impact sur les conditions de logement ? - Economie et Statistique - n°471 (2014)